

Sauvagement artificiel

par Raphaël Larrère

INRA, ESR, laboratoire de recherches sur l'Environnement
63, bd de Brandebourg, 94205 Ivry.

La première mesure de protection des espèces menacées est d'en interdire tout prélèvement. Il s'agit là d'une disposition de sauvegarde, la protection de ces espèces ne pouvant être assurée que dans la mesure où l'on parviendra à préserver les milieux qu'elles fréquentent et, s'agissant de prédateurs, les espèces dont elles se nourrissent. Ainsi l'élaboration de listes d'espèces végétales et animales protégées par la loi est, bien souvent, une étape conduisant les pouvoirs publics à prendre des mesures de protection des milieux « naturels » qui leur sont nécessaires (arrêtés de biotopes ou création de réserves naturelles). Telle est la logique qui a abouti à la directive « Habitats ».

Mais la progression des terrains en friche, des prairies et des forêts à l'abandon, dans certaines régions, permet d'envisager d'oeuvrer pour la protection de la faune, sans même devoir contrôler et gérer des milieux. Il peut alors suffire, si l'évolution du paysage végétal le permet, de renforcer les populations menacées, voire de réintroduire des espèces animales qui avaient disparu. Les « protecteurs de la nature » estiment la conjoncture favorable. Ils ont pris acte de la « déprise agricole ». Déjà, dans de nombreuses régions où les modèles de production intensifs sont difficilement applicables, des parcelles agricoles ont été délaissées depuis quelques décennies, livrées à l'envahissement de la broussaille, puis à l'installation de peuplements spontanés. Des forêts sont abandonnées par des propriétaires absents. On admet que, pour lutter contre une « surproduction structurelle », la politique agricole commune sera dans l'obligation de planifier des mises en friches, et que l'on assistera, au cours des prochaines années, à l'abandon d'importantes superficies qui avaient jusqu'alors été mises en valeur. Certains « protecteurs » voient, dans ces perspectives, l'occasion d'un retour à un ordre naturel, trop longtemps perturbé par l'artificialisation des milieux. La déprise agricole peut donc « faire place » à la « nature » (ou plus exactement, au désir de la nature). On assiste déjà à l'ensauvagement de certaines campagnes : il convient de l'accompagner, de saisir l'occasion de protéger la flore, de renforcer les populations animales.

Dans ce contexte, les réintroductions (et les opérations de renforcement de populations animales) visent, tout en enrichissant le patrimoine faunistique des zones concernées, à marquer un territoire dont l'ensauvagement paraît inéluctable. Il s'agit, dès maintenant, et sous couvert de l'urgence et de la sauvegarde, d'annoncer symboliquement, à grand renfort de campagnes d'explications, le « retour à la nature » par le retour d'espèces disparues. Il s'agit de familiariser « l'opinion publique » avec l'idée que, sur les ruines de l'agriculture, ce n'est pas le désert qui va s'installer, mais, grâce aux efforts et au savoir des écologistes et des naturalistes, la « nature », celle qui est l'objet de leur désir, et qu'ils s'emploient à rendre désirable.

Or, les opérations de réintroduction sont souvent réalisées avec des animaux récupérés dans des zoos ou des élevages (même quand ils ont été prélevés « dans la nature », les animaux relâchés ont, en effet, subi une période plus ou moins longue de captivité). Ils ne peuvent ainsi être largués sans précaution :

il faut qu'ils soient capables de se comporter comme s'ils étaient réellement des animaux sauvages. Cela conduit les promoteurs de telles expériences à utiliser des techniques pour acclimater ces animaux réintroduits à une vie en liberté. Le processus est plus ou moins long, selon les cas, l'origine et le degré d'imprégnation des spécimens : il a demandé plusieurs années pour les vautours des Causses. Quant aux opérations de « survie assistée », elles consistent en diverses manipulations destinées à renforcer les effectifs : introduction de reproducteurs, capture de couples que l'on fera se reproduire en captivité avant d'en relâcher les descendants (dans tous les cas, il faut employer des techniques de « renaturation » après « dénaturation »). Enfin, qu'il s'agisse de rétablir des populations disparues ou de renforcer les effectifs de populations menacées, les responsables de ces opérations sont souvent obligés, du moins pendant une phase transitoire, de fournir un approvisionnement complémentaire aux animaux. Il en est encore ainsi, par exemple, pour le vautour fauve des Causses, et l'on prévoit d'utiliser le même expédient pour l'ours des Pyrénées. Ainsi, le « retour du sauvage », qui symbolise l'ensauvagement des campagnes, n'est qu'une image : la pratique est, en fait, de contrôler la reproduction d'animaux que l'on a dû ensauvager.

Tant d'efforts supposent, pour n'être pas vains, un « suivi ». Les animaux remis en liberté dans les campagnes ensauvagées sont alors équipés d'émetteurs, parfois même de balises Argos (*), pour qu'on les puisse suivre à la trace. Chaque animal a reçu un nom (comme *Castille*), parfois un sobriquet, et il émet sur une longueur d'onde particulière : tous peuvent être ainsi « filés » et fichés en permanence. S'ils ont un ennui - si l'émetteur semble ne plus bouger - on peut leur porter assistance. Mais on peut aussi savoir que *Castille* est dans les parages et qu'*Anabelle* est avec lui (ce qui permettra, éventuellement, de capturer leurs rejetons pour les munir à leur tour d'émetteurs ou de balises). Voici des animaux « sauvages » en liberté, mais en liberté surveillée (et il est quelque peu surprenant que l'état de nature, dont on semble désirer s'approcher par de telles opérations, soit, en quelque sorte, un Etat policier).

Dans les brochures, plaquettes, livres, films et vidéocassettes proposés, les animaux réintroduits sont présentés sur deux registres. Le premier, pédagogique, évoque les conditions favorables à l'espèce et les facteurs fragilisants, décrit son comportement d'animal sauvage, et, compte tenu de l'état des populations dans nos contrées, argumente la nécessité des expériences entreprises. Mais, peut-être pour frapper les esprits, ces textes eux-mêmes utilisent fréquemment des métaphores anthropomorphiques. Ainsi, les lynx et les ours, animaux prédateurs, seront présentés comme les « seigneurs » de la forêt... Sans se soucier apparemment du faible enthousiasme que suscite chez les paysans le « retour des seigneurs », ni de l'homonymie entre seigneur et saigneur (ce que ne manqueront pas de relever les propriétaires de brebis égorgées). Quant au vautour des Causses, on évitera, autant que faire se peut, le terme de « charognard » (car il est dévalorisant, et certains opposants au parc national des Cévennes n'ont pas manqué de s'y référer pour faire du vautour le symbole même de ce parc). Il est donc baptisé « éboueur des Causses ».

Le second registre, plus médiatique, revient à parler de ces animaux, comme s'il s'agissait d'animaux domestiques et familiers. Et cela n'est d'ailleurs pas sans rapport avec la réalité : familiers, ces animaux sauvages le sont certes pour ceux qui ont été chargés de préparer leur introduction, de les lâcher, de les suivre à la trace. Ainsi voit-on dans le film intitulé *Le retour du Bouldras* les gardes préposés à l'opération donner à manger aux vautours, les caresser, s'amuser avec eux, les encourager. Puis on nous conte les amours d'*Anabelle* et de *Castille* : nous assistons à leur rencontre, à leurs hésitations, puis à leur vol nuptial (moment intensément érotique qui permet de passer pudiquement sur leur accouplement). Nous suivons l'alimentation du nouveau-né (quel bel appétit), son apprentissage, et ses « premiers pas ». A n'en point douter *Anabelle* et *Castille* vivront heureux et auront beaucoup d'enfants. Belle et édifiante histoire, en vérité ! Triste histoire, par contre, que celle du lynx *Elisa*, qui d'une brève rencontre avait eu deux « chatons ». Elle les chérissait, mais un soir, entre chien et loup, un indigne chasseur la tua, laissant les deux pauvres orphelins à une mort certaine.

Qu'il y ait simple métaphore, ou appel pressant à la sensiblerie de citoyens censés vivre dans un monde policé, pacifié et saturé d'images édifiantes, s'impose une représentation domestique, familière, parfois même humanisée, des animaux sauvages réintroduits. Cette imagerie conduit à une confusion des

(*) Le radiopistage des animaux fait appel à différentes techniques, en fonction de leur taille, de l'ampleur de leurs déplacements et de leur longévité (ou de la durée espérée de l'expérience). Il s'applique aux abeilles, aux rongeurs, aux dauphins, aux sangliers, aux éléphants, aux baleines. A ces dernières, on fixe des « balises Argos » dont les émissions sont relayées par des satellites. Autre application : on munit de bracelets émetteurs des prisonniers, enfermés non pas dans une prison, mais dans un périmètre défini par le juge (aux USA).

catégories du sauvage et du domestique. Que sont donc les vautours des Causses ? Des charognards, ayant une niche écologique (encore une métaphore domestique) toute prête entre Causses et Cévennes, les éboueurs des Causses, nettoyant à titre gratuit les parcours de bêtes crevées, ou ce couple charmant si tendrement attaché l'un à l'autre ?

Qu'est-ce qu'un lynx ? Un prédateur susceptible de sélectionner le gibier à poil, un « seigneur » ou un gros matou ? Sans que l'on sache, pour l'instant, comment de telles images sont appropriées et réinterprétées, on est en droit de penser qu'elles sont de nature à brouiller les limites du sauvage et du domestique. Ne risque-t-on pas de favoriser, par la subversion des catégories, le passage à l'acte, que représentent les réintroductions « sauvages » d'animaux apprivoisés ou imprégnés, voire même d'animaux domestiques ?

Quand des scientifiques sérieux lâchent des lynx dans la nature (*), et qu'on en parle comme si c'étaient des animaux familiers, pourquoi le premier imbécile venu n'irait-il pas se débarrasser, sur le bord d'un étang, de la tortue de Floride qui l'encombre, verser dans la rivière la plus proche le contenu de son aquarium (**), ou abandonner ses portées de chatons dans une forêt périurbaine ?

Ainsi, une opération d'ensauvagement d'animaux captifs, destinée à marquer l'inéluctable ensauvagement des campagnes, est présentée sous le visage de la domesticité. Nous sommes bien entré dans l'ère du *Canada Dry*. Vous connaissez : ça a la couleur de l'alcool, l'odeur de l'alcool, le goût de l'alcool, mais ce n'est pas de l'alcool ! Des animaux « sauvages (*Canada Dry*) » sont mis en « liberté (*Canada Dry*) » dans une « nature *Canada Dry* ». Si l'on y veille, ils le seront un jour par des « protecteurs de la nature (*Canada Dry*) » •



(*) Remarquons que les premiers lynx relâchés « dans les règles » (sortant d'un quelconque parc animalier) se sont révélés si « imprégnés » par la présence humaine qu'il eurent un comportement un peu trop familier. Et l'on ironise volontiers en Cévennes sur certains tétras réintroduits qui semblent particulièrement attirés par les matchs de foot d'un terrain communal.

(**) La faune halieutique des cours d'eau, étangs et canaux réserve souvent bien des surprises, surtout aux abords des agglomérations : on y trouve des spécimens de poissons africains ou américains.